

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE
17 mars - 31 mai 2005

Présentation de documents sur le thème :

***Le Grand-Duché de Luxembourg :
pages d'histoire***

Le 24 février 2005, le grand-duc et la grande-duchesse du Luxembourg furent reçus à l'Académie française, en séance privée, par Madame Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel. Ils visitèrent ensuite la bibliothèque de l'Institut où des documents retraçant l'histoire du Grand-Duché avaient été préparés à leur intention. Cette sélection d'œuvres est aujourd'hui présentée sous vitrines.

VITRINES DU PALIER



Le grand-duc et la grande duchesse du Luxembourg à la bibliothèque de l'Institut.
Photographie Académie française -Brigitte Eymann.

1. Du Moyen Âge au XVII^e siècle



Nicolas VIGNER, *Histoire de la maison de Luxembourg*, Paris, 1619.

Livre imprimé. 4° Y 335 D. Confiscation révolutionnaire.

L'auteur, médecin et historiographe, perpétue la tradition historique qui attribue à Sigefroid, grand seigneur lorrain du X^e siècle, la fondation de la forteresse de Luxembourg sur un éperon rocheux qui prouva par la suite ses qualités défensives et lui valut l'appellation de « Gibraltar du Nord ».

Les armoiries figurant sur la page de titre sont celles des anciens comtes de Luxembourg et furent fixées en 1232. Elles demeurent encore aujourd'hui les armoiries nationales du Luxembourg et leur composition, « d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, à la queue fourchée en sautoir », n'a que peu varié.



La comtesse Ermesinde remet aux bourgeois de la ville de Luxembourg la charte d'affranchissement (1244), illustration par Jean Schaack, dans Nicolas Majerus, *Histoire du droit dans le Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, 1949. Livre imprimé. 8° NS 24 785 (1-2), p. 156.

Ermesinde (1186-1247) exerça le pouvoir comtal pendant vingt ans, dans une période de paix et de consolidation intérieure. La tradition populaire vit en cette princesse pieuse et démocrate la fondatrice du Pays de Luxembourg.



Lettres d'érection du comté de Luxembourg en duché, 1354. Manuscrit, copie du XVII^e siècle. Ms Godefroy 33, f. 172. Collection d'Antoine Moriau, parlementaire parisien du 18^e siècle.

Le comté de Luxembourg était fief d'Empire. Au cours du XIV^e siècle, quatre membres de la maison de Luxembourg furent élus empereurs du Saint Empire romain germanique (Henri VII, Charles IV, Wenceslas et Sigismond). En 1354, l'un d'eux, l'empereur Charles IV, conféra à son demi-frère Wenceslas le rang de prince d'Empire et le fit duc de Luxembourg.



Abraham ORTELIUS, *Carte du duché de Luxembourg*, 1579.

Luxenburgicus ducatus ... Carte tirée de l'atlas d'Abraham Ortelius, *Theatrum orbis terrarum*, publié à Anvers, édition de 1579. Gravure en taille douce rehaussée de lavis et d'aquarelle. Fol NS 278 (7).

Le territoire de l'actuel Grand-Duché de Luxembourg représente moins de la moitié de l'ancien duché qui comprenait aussi à peu près l'actuelle province belge du Luxembourg et des parties des départements français de la Meuse, de la Meurthe-et Moselle et de la Moselle. Les villes belges d'Arlon, de Bastogne, de Marche et de Laroche, les bourgs allemands de Neuerburg et de Bitburg, les forteresses françaises de Montmédy et de Thionville appartinrent au territoire luxembourgeois à certains moments de son histoire.



Gerhard MERCATOR, *Carte des duchés de Trèves et de Luxembourg, 1585.*

Trier et Lutzenburg. Carte gravée et publiée par Gerhard Mercator (1512-1584) dans son atlas *Belgii inferioris Geographicae tabulae* en 1585, puis rééditée dans divers atlas jusqu'en 1633. Figure ici dans l'atlas de Gerhard Mercator, *Atlas sive cosmographicae meditationes*, réédité par Jodocus Hondius, Amsterdam, 1616.

Gravure en taille douce colorisée. Fol S 54, f.204. Collection d'Antoine Moriau, parlementaire parisien du 18^e s.

En 1443, l'acquisition du Luxembourg par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fut déterminante pour son destin : intégré à l'État bourguignon, il passa aux Habsbourg d'Espagne puis aux Pays-Bas, confédération à laquelle il appartient jusqu'en 1839, bien qu'il en fut séparé géographiquement par les Ardennes et la principauté de Liège. La forteresse de Luxembourg, clef de voûte du système défensif de cet ensemble, devint un enjeu des guerres européennes.



Joannes BERTELIUS, *Respublica Lutzenburgensis, Hannoniæ, et Namurcensis, 1635.*

Description et histoire du duché de Luxembourg , publiée à Amsterdam chez Willem Blaeu.

Livre « de poche ». 8° Y 115 B.

Sur le plan des limites ecclésiastiques, le sud du duché de Luxembourg releva jusqu'à la Révolution de l'archevêché de Trèves, le nord du pays du diocèse de Liège et la ville de Luxembourg du diocèse de Metz (jusqu'en 1823). En 1815, le Luxembourg fut incorporé au diocèse de Namur et, en 1840, devint vicariat apostolique. Trente années plus tard, le vicariat apostolique fut érigé en diocèse autonome, immédiatement soumis au Saint-Siège. En 1988, le diocèse de Luxembourg fut élevé au rang d'archidiocèse immédiatement soumis au Saint-Siège.



Recueil d'éditions, ordonnances, déclarations et réglemens [sic] concernant le duché de Luxembourg & Comté de Chiny, Luxembourg, André Chevalier, 1691.

Livre imprimé. Provient de l'ancienne bibliothèque de la Ville de Paris. Ex-libris gravé de Joseph Tauxier, 1706 et de Denys François Secousse, 1711. 4° L 269A.

Ce recueil contient tous les textes de loi depuis l'érection en duché au XIV^e siècle jusqu'à l'intégration à la France sous Louis XIV. Il est ouvert à l'ordonnance du 2 septembre 1560 « contre les Égyptiens ». Se référant à des textes similaires de Charles Quint, celle-ci expulse dans un délai de quatre jours les Tsiganes (appelés « Égyptiens ») car ils font « journallement plusieurs rudesses, outrages, forces, violences et compositions à la grande charge et foule de nos bons sujets ».



Généalogie de la Maison de Luxembourg jusqu'en 1708.

Manuscrit, dans *Recueil de généalogies des maisons nobles de France et d'Europe*, 1710.

Ms 525, f. 141. Collection d'Antoine Moriau, parlementaire parisien du 18^e siècle.

2. Le Luxembourg deux fois conquis par la France

a) La première occupation française : 1684-1698



Sébastien de BEAULIEU, sergent de bataille des armées du roy et son ingénieur ordinaire, *Plan de la ville de Monmedy au Duché de Luxembourg, assiégée par l'Armée du Roy très chrestien Louis XIII, commandée par M. le Maréchal de la Ferté Senetaire, ... rendue à l'obéissance du roy le 7 aoust 1657.*

Gravure en taille douce par Nicolas Cochin, dans *Les Glorieuses Conquêtes de Louis le Grand*, Paris, chez l'auteur, 1694. Fol N 39 bis (IV).

Dans la guerre opposant la France à l'Espagne, la France s'était alliée à la Suède, aux protestants allemands et aux Hollandais. Montmédy, ancienne capitale du comté de Chiny et aujourd'hui située en France, tomba aux mains des Français en 1657.

A la Paix des Pyrénées, en 1659, l'Espagne, souveraine des Pays-Bas catholiques, céda à la France la bordure sud du Luxembourg. Forçant l'interprétation du traité, Louis XIV fit rechercher les villes et dépendances relevant des territoires acquis par le traité. Il grignota ainsi le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Il lui restait à occuper la forteresse de Luxembourg, défendue par une garnison espagnole.

LAUGÉ DE SAINT-MARTIN, *Plan de la forteresse de Luxembourg, 1691.*

Plan manuscrit en couleurs, Ms 1058, f.19.

En 1684, les armées de Louis XIV conquirent en moins d'un mois la ville de Luxembourg lors d'un siège magistralement dirigé par Vauban. Après la prise, Vauban fut chargé de la transformation et du renforcement de la place. A la paix de Ryswyck (1697), la France restitua la majeure partie du duché de Luxembourg aux Habsbourg. La forteresse, dépendant de la Confédération germanique, reçut une garnison prussienne de 1815 à 1867, puis fut démantelée.

Sébastien LE PRESTRE DE VAUBAN, *Traité de l'attaque des places et Traité de la défense des places, Paris, 1779.* Livres imprimés. 8° N 107.

Pour Vauban (1633-1707), qui avait participé à près de cinquante attaques de villes fortifiées, « la résolution des sièges est une affaire de cabinet » qui se prépare avec « mesure et circonspection ». Il place le secret au premier rang des conditions du succès, suivi par les forces militaires, la disposition des forces ennemies sur le terrain, l'état des magasins à munitions, la saison et les conditions météorologiques et, pour finir, les finances, car « l'argent étant le nerf de la guerre, sans lui on ne saurait réussir en rien » (p.2).

Vauban déclare avoir d'abord pensé que, « vu l'état florissant de nos affaires et l'heureuse prospérité de nos armes », il ne lui serait jamais nécessaire d'avoir à rédiger aussi un traité « de défense des places ». Mais, ayant compris « qu'il n'y a point de bonheur dans le monde sur la durée duquel on puisse compter, quelque solidement qu'il paraisse établi », il s'y résolut néanmoins à partir de 1706, un an avant sa mort.

b) Le Département des Forêts : 1795-1815

Prise de la forteresse de Luxembourg par les troupes françaises, 1795. 6 pages imprimées. Ms 1687, VII.

La frontière orientale de la France où s'étaient rassemblés de nombreux émigrés, fut un théâtre important des guerres de la Révolution française. Les armées du Directoire conquirent la Belgique et la rive gauche du Rhin. Après un siège de sept mois mené par le général Jourdan, la forteresse de Luxembourg, défendue par le feld-maréchal et gouverneur de Bender, capitula en juin 1795. Selon Lazare Carnot, elle était « la meilleure du monde, mis à part Gibraltar ».

P.G. CHANLAIRE, *Carte du Département des Forêts, an X (1802).*

Carte gravée en taille douce Dans *Atlas de la République française*. 4° X 18 A.

En octobre 1795, un décret de la Convention proclama l'annexion des anciens Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège à la République française. Le duché de Luxembourg disparut et une grande partie de son territoire fut incorporée à la France sous le nom de « Département des Forêts ». La présence française dura vingt ans.

Le Département des Forêts, dans Charles OUDIETTE, *Dictionnaire géographique et topographique des treize départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin*, Paris, Cramer, 1804. Livre imprimé, 8° X 857 B.

Dès leur arrivée en terre luxembourgeoise, les républicains entamèrent une politique d'assimilation sans précédent. Les institutions administratives et judiciaires furent calquées sur celles du Directoire, les ordres religieux supprimés et leurs biens confisqués. Ces mesures heurtèrent la sensibilité d'une population essentiellement rurale et attachée à ses traditions. Bonaparte rétablit la liberté du culte catholique, codifia le droit, mais la moitié des conscrits luxembourgeois ayant péri sur les champs de bataille, il ne recueillit pas l'adhésion de la population.

L'occupation française affaiblit une noblesse déjà peu nombreuse et contribua à l'essor de notables, fondateurs d'une bourgeoisie d'affaires dont le rôle alla croissant au XIX^e siècle.

 **Christian Gottlieb REICHARD, conseiller de guerre du duc de Saxe-Gotha, *Guide des voyageurs en Europe***, Weimar, au Bureau d'Industrie, 1805, 3^e édition, 3 volumes.
Livre imprimé, 8° S 158, tome II, p.221-222.

La route de Metz à Trèves et Coblenche comporte les étapes suivantes : Mondelange, Thionville, Frissange, Luxembourg, Roodt, Grevenmachern, Trèves, etc. Luxembourg se trouve à 1 poste $\frac{3}{4}$ de Frissange et de Roodt. Les « observations locales » indiquent : « Luxembourg est la ville la plus forte d'Europe. C'était la famine qui força le brave Bender à capituler. Tout ce pays depuis Thionville porte les souvenirs et les marques de la guerre de la révolution ».

 **C.M. DUBOIS, *Nouveau voyage de France avec 24 itinéraires pour les différentes parties de l'Empire***, Paris, P. Debray, 1806. Livre imprimé, 8° S 170*.
« Luxembourg était auparavant la capitale du duché de Luxembourg ; mais elle est peu considérable et peuplée seulement d'environ 9 000 habitants... »

 ***Nouvelle carte géographique et des postes de l'Europe d'après la dernière division des États et pays et ensuite des Traités les plus récents... Neueste Post- und General Karte von Europa mit der neuesten Länder-Abtheilung des Letzten Frieden Tractats...***, Vienne, Artaria et Compagnie, 1807. 4° S 54 A. Legs Gallois.
L'Empire napoléonien est alors presque à son apogée.

VITRINES DE LA SALLE DE LECTURE

3. Vers l'indépendance

 ***Carte du royaume des Pays-Bas pour l'intelligence du Voyage pittoresque*, 1825.**

Dans : De Cloet, *Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas*, Bruxelles, de l'imprimerie lithographique et typographique de J.B.A. Jobard, 1825.
Livre imprimé orné de lithographies. 4° S 130 C, 2 vol.

Après la défaite de Napoléon, lors du Congrès de Vienne (1815), les Pays-Bas du Nord et du Sud, ainsi que la principauté de Liège, furent réunis en un seul État, le Royaume-Uni des Pays-Bas, confié à Guillaume Ier (1772-1843), prince d'Orange-Nassau. Le duché de Luxembourg, promu au rang de grand-duché, devint théoriquement souverain et indépendant, mais il fut rattaché en union personnelle au roi des Pays-Bas pour compenser la perte des possessions allemandes de la dynastie des Nassau. Cette carte présente le Luxembourg comme la 13^e province du royaume des Pays-Bas qui en comporte en tout 19.

 ***Vue d'une partie des fortifications de Luxembourg*, 1825. *Ibidem*, tome II, n°111.**

Plusieurs planches du *Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas* se rapportent au Grand-duché : *Le Pont du château à Luxembourg* (n°105), *Vue d'une partie des fortifications de Luxembourg* (n°111), *Restes du Palais Mansfeld à Luxembourg* (n°131), *Château d'Ansembourg* (n°128), *Château d'Holenfelz* (n°143), *Château de Bourglinster* (n°151), *Ruines du château d'Usseldange* (n°167), *Ruines du château d'Auteroche* (n°170).

 ***Le gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg adhère au gouvernement provisoire de la Belgique, octobre 1830.*** 1 page imprimée. Ms 1987, VII.

Dans les Pays-Bas du Sud, les tensions grandissantes entraînèrent une scission avec le nord, et la création d'un royaume indépendant de Belgique en octobre 1830. Le Luxembourg se trouva alors partagé pendant neuf ans entre un *parti belge*, majoritaire, et un *parti orangiste*.

L'autonomie politique et administrative lui fut accordée par le Traité de Londres de 1839, mais il se trouva amputé de sa partie wallonne, rattachée à la Belgique pour former la province belge de Luxembourg, et de sa partie germanophone qui fut cédée à la Prusse. La conférence de Londres en 1867 le déclara neutre.



Carte générale de toutes les routes de postes d'Europe, dressée et publiée par des officiers de l'État-Major de l'ancienne armée polonaise, Paris, Picquet, 1835.

Carte gravée, limites soulignées au lavis. 4° S 50 B.



Chevalier de la BASSE-MOÛTURIE, *Itinéraire du Luxembourg germanique ou Voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché*, Luxembourg, Librairie V. Hoffman, 1844.

Livre imprimé dédié au roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg. 8° Y 118 M.

Le traité de Londres de 1839 confirma le statut d'indépendance du Luxembourg et le pays connut une forte croissance. Ce livre témoigne de l'essor du tourisme.



F.A. TINANT, *Flore luxembourgeoise*, Luxembourg, 1836.

Livre imprimé. Collection Benjamin Delessert. 8° DM 1495.

L'auteur déclare : « Habitant un des pays les plus favorisés de Flore, dont les productions végétales sont encore presque entièrement inconnues jusqu'aujourd'hui, je désire faire plaisir aux botanistes étrangers en leur en donnant une légère esquisse. C'est ce qui me décide à publier aujourd'hui [...] le résultat de douze années de recherches et de courses. »



M.J. LÖHR, *Taschenbuch des Flora von Trier und Luxemburg*, Trier, 1844.

Livre imprimé. Collection Benjamin Delessert. 8° DM 894 A.



P. KLEIN, *Die Sprache der Luxemburger*, Luxembourg, 1855. Livre imprimé. 8° O 197 D1.

Le luxembourgeois est une langue appartenant au groupe des langues germaniques occidentales au même titre que l'allemand et le néerlandais. Il est parfois aussi appelé francique mosellan. Il n'en est toutefois que l'une des nombreuses variantes locales.

On estime que 300 000 personnes de par le monde parlent cette langue, dont 250 000 au Luxembourg même. Son aire de pratique s'étend, outre sur l'ensemble du Grand-Duché de Luxembourg, sur des communes belges limitrophes, en Allemagne et, en France, dans la partie nord-ouest de l'actuel département de la Moselle, autour de Thionville.

Depuis 1984, le luxembourgeois est la langue nationale du Luxembourg. Les textes législatifs sont rédigés en français. Les langues administratives sont, au choix, le luxembourgeois, l'allemand ou le français. Dans l'administration, il doit être, dans la mesure du possible, répondu par le fonctionnaire au demandeur dans la langue qu'il a utilisée : français, allemand ou luxembourgeois.



Karl BAEDEKER, *Belgique et Hollande. Manuel du voyageur*, Neuvième édition, Leipzig, 1878. Livre imprimé, NSd 7398.

Le Luxembourg n'est pas individualisé dans le titre de ce guide, car le Grand-duché est encore une province des Pays-Bas. Les touristes sont invités à y admirer des paysages « d'une merveilleuse beauté », rehaussés par les gigantesques viaducs du chemin de fer. Ils peuvent aussi visiter les fortifications mais, « à part les fortifications et un paysage ravissant, Luxembourg offre peu d'intérêt pour le voyageur » (p.182-183).

4. Victor Hugo et le Luxembourg

Victor Hugo eut cependant un coup de cœur pour le Luxembourg qu'il visita en touriste à plusieurs reprises, de 1862 à 1865. De juin à septembre 1871, c'est en tant que réfugié politique, après avoir été expulsé de Belgique, qu'il séjourna à nouveau à Vianden, occasion d'une ample création de poèmes et d'une dernière floraison de dessins et de lavis.



Victor HUGO, *Le Rhin*, Paris, H.L. Delloye, 1842. Édition originale. Envoi autographe de l'auteur à l'Académie française à laquelle il fut élu en 1841. Réserve 8° S 184 (2 vol.).

Hugo ressent une nostalgie sincère pour les frontières de l'empire napoléonien. Fils d'un général bonapartiste, il est aussi foncièrement un homme de l'Est. Dans *Le Rhin*, il déplore que, lors du congrès de Vienne, le « fatal remaniement de 1815 », l'Angleterre et la Russie aient « donné à l'Allemagne la rive gauche du Rhin. Ceci était d'une politique profonde. C'était entamer le grand État méridional du Rhin ébauché par Charlemagne, construit par Louis XIV, complété et restauré par Napoléon. C'était affaiblir l'Europe centrale, lui créer facticement une sorte de maladie chronique, et la

tuer peut-être, avec le temps, en lui mettant près du cœur un ulcère toujours douloureux, toujours gangrené. C'était faire brèche à la France, à la vraie France, qui est rhénane comme elle est méditerranéenne. *Francia rhenana*, disent les vieilles chartes carlovingiennes. C'était poster une avant-garde étrangère à cinq journées de Paris. C'était surtout irriter à jamais la France contre l'Allemagne...

Donner la rive gauche du Rhin à l'Allemagne, c'était une idée. L'avoir donnée à la Prusse, c'est un chef-d'œuvre. Chef-d'œuvre de haine, de ruse, de discorde et de calamité ; mais chef-d'œuvre. La politique en a comme cela. »



Victor HUGO, *Vianden dans Depuis l'Exil (Actes et paroles)*, Paris, 1872.

Livre imprimé. In 18 NS 2357, p.162.

Hugo, chassé de Belgique pour avoir pris le parti des Communards, fut accueilli par une sérénade de la société chantante des travailleurs de Vianden, la *Lyre ouvrière*. Il remercie en ces termes : « Mes amis de Vianden, [...] J'aime ce pays. C'est la cinquième fois que j'y viens. Les autres années, j'y étais attiré par ma propre rêverie et par la pente que j'ai en moi vers les beaux lieux qui sont des lieux sauvages. Aujourd'hui j'y suis chassé par un coup de vent ; ce coup de vent, je le remercie. Il me replace au milieu de vous. Agriculteurs et travailleurs, je vous ressemble [...] Au fond, vous et moi, nous faisons la même chose. je creuse aussi moi un sillon, et vous dites un hymne aussi vous. Vous chantez comme moi, et, comme vous, je labourez. Mon sillon, c'est la dure glèbe de l'esprit humain ; ma charrue, c'est mon esprit. »



Victor Hugo, *Chat-huant devant les ruines du château de Vianden*, 1863.

Reproduction d'un dessin à la plume conservé à la Bibliothèque nationale de France, dans *Soleil d'encre. Manuscrits et dessins de Victor Hugo*. Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque nationale et la Ville de Paris, Musée du Petit Palais, octobre 1985-janvier 1986, n° 271. 4° NS 6455 (1444).

5. La dynastie des Nassau-Weilbourg



Le décès du grand-duc Adolphe est annoncé dans *L'Illustration*, 25 novembre 1905.

Périodique illustré. Folio AA 150.

Un pacte familial, conclu en 1783 entre les différentes branches de la famille Nassau, excluait toute succession féminine tant qu'il existait des héritiers mâles dans les autres Maisons de Nassau. Aussi en 1890, à la mort du dernier descendant mâle des Orange-Nassau, alors que le trône des Pays-Bas revenait à la reine Wilhelmine, l'union personnelle entre le Luxembourg et les Pays-Bas prit fin.

La couronne grand-ducale passa au duc Adolphe de Nassau et, depuis, ses descendants directs se sont succédé au trône. Le grand-duc Henri de Luxembourg, qui accéda au trône en 2000, est le sixième souverain de la dynastie de Nassau-Weilbourg, dernière branche des Nassau.

En 1905, le fils du grand-duc Adolphe, le grand-duc Guillaume IV, succéda à son père. Peu après, ayant six filles mais aucun héritier mâle, il fit modifier les règles successorales et, à son décès en 1912, sa fille aînée Marie-Adélaïde put monter sur le trône.



« La révolution de Luxembourg ». *L'Illustration*, 24 janvier 1919.

Périodique illustré. Folio AA 150.

La grande-duchesse Marie-Adélaïde avait à peine 18 ans lorsqu'elle accéda au trône et son règne troublé fut abrégé par une grave crise politique. En janvier 1919, une insurrection éphémère ayant proclamé la république, les soldats français furent appelés pour maintenir le calme. Dans une photographie du journal *L'Illustration*, on voit l'un d'eux en faction devant le palais grand-ducal.

Marie-Adélaïde fut contrainte à l'abdication et, le 15 janvier 1919, la grande-duchesse Charlotte accéda au trône. Peu après, par référendum, les Luxembourgeois optèrent à presque 80% pour le maintien de la monarchie mais la révision de la Constitution déclara la nation souveraine et limita les pouvoirs du souverain.



J.-M. Rénaitour, *Le Grand-Duché*, Paris, 1949. Livre imprimé. NSd 17661.

Contient un portrait du grand-duc Jean, qui régna de 1964 à 2000.

Cette présentation de documents a été réalisée par Mireille Pastoureau, directeur de la Bibliothèque de l'Institut : mireille.pastoureau@bif.univ-paris5.fr.

